



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2019-285

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Attaché principal titulaire

Nous, Claude PONZO,
Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Vice-Président de la Communauté de communes « Cœur du Var »,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 29 avril 2019,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	GRANDJEAN Marielle	Au choix	8ème	01/01/2019

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 28 mai 2019

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83,



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2019-284

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'Adjoint administratif principal 2^{ème} classe titulaire

Nous, Claude PONZO,
Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Vice-Président de la Communauté de communes « Cœur du Var »,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 29 avril 2019,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	KAYSER Sabrina	Au choix	6ème	01/03/2019

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 28 mai 2019

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83,



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2019-283

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'Adjoint territorial du patrimoine principal 2^{ème} classe**

Nous, Claude PONZO,
Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Vice-Président de la Communauté de communes « Cœur du Var »,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 29 avril 2019,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	WISZ Marie-Amandine	Examen pro	6ème	01/01/2019

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 28 mai 2019

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83,



 Claude PONZO
 Maire de Besse-s/Issole
 Vice-Président de la CCCV

Le Président,
 - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
 - d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
 - d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
 Notifié le.....
 Signature agent :





CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DU VAR

ARRETE N° 2019-282

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE De Technicien principal 1^{ère} classe

Nous, Claude PONZO,
Président du Centre de Gestion du Var,
Maire de Besse-s/Issole,
Vice-Président de la Communauté de communes « Cœur du Var »,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 17,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération du 5 octobre 2009 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis du CTP en date du 26 juin 2009,
Vu l'avis de la commission administrative paritaire du 29 avril 2019,

ARRETONS

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2019 :

Ordre de mérite	NOM, Prénom	Modalités	Echelon	Promouvable à compter du
1	FOLET Franck	Au choix	8ème	01/01/2019

Article 2 : ampliation du présent arrêté sera affichée au Centre de Gestion du Var.

Fait à La Crau, le 28 mai 2019

LE PRESIDENT DU C.D.G. 83,


Claude PONZO
Maire de Besse-s/Issole
Vice-Président de la CCCV

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification :
- d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON (83000) sis 5 rue Jean Racine.
Notifié le.....
Signature agent :

